

Rapport d'activités

Commission du Patrimoine oral et immatériel

Exercice 2016

•• I. Introduction

En septembre 2015, le mandat de plusieurs membres de la Commission du Patrimoine oral et immatériel a pris fin. Cette commission étant composée de membres de différentes instances d'avis, un appel à candidatures a dû être lancé dans les conseils concernés et 9 nouveaux membres sont venus rejoindre les 5 membres restants en février 2016.

Trois réunions se sont déroulées en 2016 : le 8 avril, le 17 juin et le 20 septembre.

•• II. Nombre de dossiers examinés en 2016 : 7

Nombre de dossiers	Avis de la CPOI			Décisions de la Ministre		
	Positif	Négatif	Report	Positif	Négatif	Report
Candidatures pour inscription sur les listes de l'UNESCO						
0	0	0	0	0	0	0
Demandes de reconnaissances en tant que Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Communauté française						
4	1	1	2	2	0	2
Demandes de reconnaissances en tant que Trésor culturel vivant						
1	0	1	0	0	1	0
Demandes de subventions						
2	0	2	0	1	1	0

•• III. Avis rendus par le Conseil – Décisions de la Ministre

3.1. Candidature pour inscription sur les listes de l'UNESCO

La Commission n'a pas examiné de candidature pour une inscription sur les listes de l'UNESCO.

Le dossier de candidature « La Culture de la bière en Belgique », qui avait été déposé à l'UNESCO en mars 2015, a été inscrit sur la liste représentative de sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO fin 2016.

Lors de l'Assemblée générale des Etats parties à la Convention pour la sauvegarde du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO, tenue à Paris en juin 2016, trois ONG de la FWB ont été accréditées. Il s'agit de la Maison de la Métallurgie et de l'Industrie

de Liège, le Musée du Carnaval et du Masque de Binche et le Centre Albert Marinus de Bruxelles.

3.2. Demandes de reconnaissance en tant que Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la Communauté française

En 2016, la Commission a examiné 4 dossiers de demandes de reconnaissance.

Deux de ces 4 demandes avaient déjà été examinées en 2015 mais nécessitaient des informations complémentaires.

La demande de reconnaissance de « L'Art des sonneurs de trompe » a reçu un avis positif. La Ministre a officiellement reconnu cet élément en tant que Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel le 22 août 2016.

La demande de reconnaissance de la « Culture fritkot belge » a quant à lui reçu un avis négatif de la Commission car le dossier manquait toujours de données importantes. Néanmoins, la Ministre a décidé de reconnaître cet élément en tant que Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel le 22 novembre 2016.

Pour les dossiers du « Marché de la Batte à Liège » ainsi que celui de la « Fête foraine et des kermesses », la Commission n'a pu remettre d'avis positif ou négatif sur les demandes de reconnaissances. En effet, ces deux demandes introduites étaient incomplètes ou nécessitaient des informations complémentaires. La Commission a donc suggéré aux demandeurs de compléter leurs dossiers et de respecter le formulaire de demande afin que ceux-ci puissent être examinés par les membres ultérieurement.

3.3. Demande de reconnaissance en tant que Trésor culturel vivant

Une demande de reconnaissance en tant que Trésor culturel vivant a été introduite par Patrick Morel, fauconnier. L'art de la fauconnerie est déjà reconnu en tant que Chef-d'œuvre du Patrimoine oral et immatériel de la FWB ainsi que sur la Liste représentative du Patrimoine culturel immatériel de l'UNESCO.

Les membres ont remis un avis négatif sur cette demande car le dossier n'explique pas pourquoi ce titre devrait être octroyé au demandeur et non à d'autres confrères. De plus, il n'y figure aucune information sur la transmission de son savoir.

3.4. Demandes de subvention

L' « Arrêté du 4/09/2003 relatif aux titres de trésor culturel vivant et de chef d'œuvre du patrimoine oral et immatériel et à l'octroi des subventions accordées aux personnes ayant reçu ce titre et aux opérateurs organisant les manifestations auxquelles ces titres ont été décernés » précise que les subventions doivent servir à « la restauration de l'équipement indispensable à la pratique, au maintien ou à la transmission de la manifestation ».

Les membres de la Commission ont examiné deux demandes de subvention en 2016 qui, selon eux, ne rentraient pas dans le cadre de cet arrêté.

La première émanait des organisateurs du « Chaudeau du Bois d'Haine » pour la restauration de leurs chars. La Commission a remis un avis défavorable étant donné que la restauration de ces chars n'est pas indispensable au maintien de la manifestation. Ceux-ci pourraient être remplacés par d'autres véhicules pour la collecte des ingrédients.

La Ministre a néanmoins décidé d'octroyer un subside de 2.000 € pour les aider à restaurer les chars.

Le deuxième dossier examiné est une demande pour la restauration d'une bannière de la Compagnie royale Anciens Arbalétriers visétois. Mais étant donné que la bannière n'est ni utilisée, ni indispensable à la pratique et à la transmission de l'élément reconnu, sa restauration ne peut être subventionnée. Les membres ont remis un avis négatif sur cette demande qui a été suivi par la Ministre.

3.5. Divers

En 2016, la Commission a également modifié son règlement d'ordre intérieur car certains articles étaient devenus obsolètes.

Elle a également émis une réflexion sur les ONG de la FWB accréditées par l'UNESCO ainsi que sur la régionalisation du Patrimoine culturel à la demande du Président du Conseil des musées et autres institutions muséales.

••• IV. Liste des membres de la Commission du Patrimoine oral et immatériel au 31 décembre 2016

Membres proposés par le Conseil d'Ethnologie :

DALOZE Jacqueline (reprise du mandat de Christel Deliège en octobre 2016)

DELPLANCQ Thierry

DUPONT Adrien

HEERBRANT Jean-Paul

VAN DE VOORDE Véronique

WATTEYNE Damien

WILLEMS Tatiana

Membres proposés par le Conseil interdisciplinaire des Arts de la Scène :

LIGOT Bernard

MASSET Patrick

Membre proposé par la Commission consultative des Arts plastiques :

CRINE Olivier

Membre proposé par le Conseil des langues régionales endogènes de la Communauté française :

RAK Annie

Membre proposé par le Conseil de la langue française et de la politique linguistique :

MOREAU Marie-Louise

Membre proposé par la Commission consultative du patrimoine culturel mobilier :

CASTERMAN Louis-Donat

Membre proposé par la Commission des lettres :

LAVALLE Marc

Secrétariat du Conseil :

DUPLOUY Mallorie

••• V. Présence des membres lors des réunions du Conseil

Dates	8/04/16	17/06/16	20/09/16
Membres			
DELIEGE Christel	Absente	Absente	Absente
DELPLANCQ Thierry	X	X	X
DUPONT Adrien	X	X	X
HEERBRANT Jean-Paul	Excusé (P)	Excusé (P)	Excusé (P)
VAN DE VOORDE Véronique	X	X	X
WILLEMS Tatiana	Excusée (P)	Excusée (P)	Excusée (P)

WATTEYNE Damien	X	X	X
LIGOT Bernard	Excusé (P)	Excusé (P)	Excusé (P)
MASSET Patrick	Excusé	X	Excusé
CRINE Olivier	X	X	X
RAK Annie	X	Excusée (P)	X
MOREAU Marie-Louise	X	X	X
CASTERMAN Louis-Donat	Absent	Absent	X
LAVALLE Marc	X	X	X
<i>Totaux des membres présents ou représentés</i>	<i>11/14</i>	<i>12/14</i>	<i>12/14</i>
Administration			
DUPLOUY Mallorie	X	X	X